

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2017
SÉANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 29 novembre à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 23 novembre, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.

Présents : Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, FRANTZ Boris, HARSLEM Gérard.

Absente excusée : KUKOVICIC Céline (Procuration M. THIL Jean-Marc)

I) Fusion des syndicats de Nied

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **donne** son accord, par 10 voix pour et une voix contre, pour la fusion du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Nied allemande (SIANA), du Syndicat mixte des sources de la Nied française (SMSNF), du Syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de la Nied française Inférieure (SIEAENFI) et du Syndicat d'aménagement de la Vallée de la Nied Réunie (SAVNR) portant sur le périmètre tel qu'il figure dans l'arrêté n° préfectoral n° 2017-DCL/1-033 du 11 septembre 2017

- **approuve** les statuts annexés du syndicat issu de cette fusion

II) Décisions modificatives budgétaires

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

Compte 1641 : - 500,00 €

Compte 165 : + 500,00 €

III) Achat de parcelles rue des Vergers

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de racheter une bande de terrain située rue des Vergers pour la réalisation de trottoirs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat des parcelles, à l'euro symbolique qui appartiennent à :

- Mme CHRISTOPHE Louise et ses enfants
- M. et Mme LENINGER Daniel
- Mme CHRISTOPHE Stéphanie, épouse HEMMER
- SCI LA COLLINE

La Commune prendra en charge le bornage des parcelles et un acte administratif sera rédigé pour finaliser l'achat des parcelles.

IV) Demande d'aide sociale

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'aide sociale formulée par une personne indigente de la commune.

Le Conseil Municipal, au vu des justificatifs produits par cette personne, décide à l'unanimité, de prendre en charge la facture des ordures ménagères pour un montant de 172,50 €.

V) Subvention exceptionnelle Football Club

Pour permettre de clôturer les comptes du Football Club le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 130,00 €.

VI) Questions diverses

Monsieur Boris FRANTZ, a présenté sa démission du Conseil Municipal de Laudrefang.